



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## assujettissement

Question écrite n° 48468

### Texte de la question

D'un sondage réalisé au début du mois de septembre 2004 par TNS-SOFRES pour Le Figaro et La Poste, il ressort que « pour être vraiment riche, le ménage doit posséder des biens valorisés à plus de 1,5 million d'euros » (Le Figaro économie du 24 septembre 2004). Au vu de cette perception par les Français de la notion de « riche », qui traduit certainement une appréciation et une sagesse populaire, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il ne lui paraît pas raisonnable et opportun de fixer à ce niveau le seuil d'imposition à l'ISF et d'inscrire dans la loi le principe de l'indexation de ce seuil et des tranches du barème de cet impôt en fonction de l'inflation.

### Texte de la réponse

Dans le cadre du vote de la loi de finances pour 2005, le Parlement a adopté, d'une part, la revalorisation au 1er janvier 2005 du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune en fonction de l'inflation (1,7 %) et, d'autre part, le principe d'une actualisation annuelle de ce barème en fonction de celle qui sera retenue pour l'impôt sur le revenu. Cette mesure rejoint, au moins en partie, les préoccupations exprimées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48468

**Rubrique :** Impôt de solidarité sur la fortune

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 2004, page 7867

**Réponse publiée le :** 19 avril 2005, page 4061